

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2016

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, GAY, MAILLER, PEYRAMAURE formant la majorité des membres en exercice.
ABSENT EXCUSE : Mme ISASCA, Mme CHABRELIE

Yvette PEYRAMAURE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2016

Mise aux voix : le procès-verbal du 15 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement des lignes de trésorerie

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les lignes de trésorerie pour 2016.

Les lignes de trésorerie permettent de bénéficier d'une avance de trésorerie afin de payer les factures lorsque les recettes ne sont pas encore encaissées.

Rappel : le délai de paiement des factures est de 30 jours à réception de celles-ci par le service comptable de la commune.

Ligne de trésorerie pour le budget principal

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 150 000€
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
Dernier euribor connu -0,146
- Marge 1,50
- Commission d'engagement 450 €

Ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie bois

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 50 000€
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
Dernier euribor connu -0,146 en janvier 2016
- Marge 1,50
- Commission d'engagement 150 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Convention portant adhésion au service énergies du SDE 24

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réductions des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à 200 €. Cette adhésion comprend un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 ;
- Inscrit au budget les dépenses programmées et ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

4. Demande de subvention pour le financement des travaux annexes à la restauration de l'église

Vu le marché de travaux de Restauration de l'église comprenant la réfection de la couverture et des enduits intérieurs,

Considérant l'opportunité de réaliser quelques autres aménagements en cette période de chantier et de fermeture au public,

Considérant que les travaux suivants s'avèrent nécessaires :

- Remplacement de la sonorisation : 5 063 € HT
- Eclairage du chœur et des chapelles : 2 790 € HT
- Réfection du sol du chœur : 10 700 € HT
- Restauration du tableau du christ : 4 945 € pas detva
- Restauration du chemin de croix : 3 200 € HT
- Révision des vitraux : 900 € HT

Le montant total HT des aménagements annexes est 27 598 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De faire réaliser les aménagements cités parallèlement aux travaux de restauration de l'église ;
- De solliciter l'aide financière :
 - du Département de la Dordogne par le biais du contrat d'objectif 2016 à hauteur de 10 000 € ;
 - De Monsieur le Sénateur de la Dordogne par le biais de sa réserve parlementaire pour un montant de 5 000 €
- D'adopter le Plan de financement suivant :
 - Montant des aménagements intérieurs annexes de l'église : 27 598 € HT
 - Recettes :
 - Département de la Dordogne : 10 000 €
 - Réserve parlementaire du Sénateur Bérit-Débat : 5 000 €
 - Autofinancement : 12 598 €